

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 06 août 2012

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 06 août 2012 à la salle municipale, de 20h00 à 20h30.

Sont présents: Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Marcel Larochelle
 André Normand

Est absent: Monsieur Réal Boissonneault

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

164-2012 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

165-2012 Adoption du procès-verbal du lundi 09 juillet 2012.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 09 juillet 2012 est accepté tel que lu.

166-2012 Les Comptes.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

167-2012 Demande de dérogation mineure pour l'empiètement dans la marge de recul latérale sur la propriété du 2379, rang 8, lot 460-1 Canton de Bulstrode.

ATTENDU QUE Madame Caroline Lavigne et Monsieur Dave Tourigny sont propriétaires du 2379, rang 8, lot 460-1 Canton de Bulstrode, zone 8A;

ATTENDU QUE Madame Lavigne et Monsieur Tourigny ont déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'un patio qui empiète dans la marge de recul latérale de 1,2 mètre;

ATTENDU QU'une réunion du comité de dérogation mineure a eu lieu le lundi 16 juillet 2012 et que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure de Madame Caroline Lavigne et Monsieur Dave Tourigny;

ATTENDU QUE la marge de recul latérale établie pour cette zone est de 5 mètres avec réduction de 50% pour les galeries, patio, porches, etc. (article 7.1.4.2d) soit un empiètement autorisé de 2,5 mètres;

ATTENDU QUE la propriété se situe en zone agricole et la construction sera du coté d'un champ de culture, donc le patio ne nuira pas aux résidences avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Marcel Larochelle que la demande de dérogation mineure de Madame Caroline Lavigne et de Monsieur Dave Tourigny est pour l'empiètement d'un patio de 1,2 mètre dans la marge de recul latérale prescrite. Le Conseil accepte la demande pour les raisons précitées.

- 168-2012 Remerciement au ministre délégué aux Transports Monsieur Norman MacMillan pour la subvention voirie.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil souhaite remercier Monsieur Norman MacMillan, ministre délégué aux Transports, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Un montant de 45 000,00 \$ est accordé pour des travaux dans une partie du rang Courtois.
- 169-2012 Remerciement au député d'Arthabaska Monsieur Claude Bachand pour la subvention voirie.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yvon Martel que le Conseil souhaite remercier Monsieur Claude Bachand député d'Arthabaska dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Un montant de 45 000,00 \$ est accordé pour des travaux dans une partie du rang Courtois.
- 170-2012 Autorisation de dépenses pour le rang Courtois.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise une dépense maximale de 150 000,00 \$ pour les travaux d'une partie du rang Courtois, soit : Transition et traverse du chemin, pierre et le rechargement et compaction.
- 171-2012 Paiement de la quote-part du Service Incendies de Victoriaville.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise le paiement de la quote-part du Service des incendies de la Ville de Victoriaville pour l'année 2012 au montant de 46 988,00 \$ ainsi qu'un ajustement pour l'année 2011 de 570,00 \$ payable en deux versements de 23 779,00 \$, le premier étant dû pour le 17 août 2012 et le deuxième pour le 30 septembre 2012.
- 172-2012 Inscription de Monsieur Jocelyn Jutras au colloque de zone ADMQ.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise les dépenses du directeur générale et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras pour assister au Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 20 septembre prochain au Village Québécois d'Antan de Drummondville.
- 173-2012 Transmission de deux dossiers concernant le système d'égouts du village.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une lettre en date du 10 novembre 2005 de Monsieur André St-Pierre, technicien du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs concernant une non-conformité des installations septiques de plusieurs résidences du centre du village;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert aux contribuables concernés plusieurs options au fil des ans;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est retirée du dossier suite au refus de la dernière proposition de subvention de la Municipalité par plusieurs propriétaires;

ATTENDU QUE la majorité des propriétaires se sont pliés aux nouveaux délais du Ministère de l'Environnement et de la Municipalité pour rendre leur installation septique conforme aux règles en vigueur;

ATTENDU QUE tous les propriétaires ont déposés leur rapport de percolation en date du 16 décembre 2011 mais seulement deux d'entre eux n'ont toujours pas déposé de demande de permis, malgré deux lettres leur rappelant les dates butoirs;

173-2012

Transmission de deux dossiers concernant le système d'égouts du village. (suite)

ATTENDU QU'une lettre a été envoyée le 05 juillet 2012 par courrier recommandé aux deux propriétaires contrevenants leurs indiquant la marche à suivre pour la demande de permis et les conséquences advenant le non-respect des dates limites et qu'aucun des propriétaires n'est venu prendre entente ou faire sa demande de permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise le transfert des dossiers au procureur de la municipalité Me Gagné afin d'entreprendre les démarches légales afin de régler les dossiers.

174-2012

Plainte relativement au zonage.

ATTENDU QU'il est interdit de stationner, sur une propriété en secteur résidentiel, de la machinerie lourde, un autobus et autre véhicule de grande taille selon certaines spécifications selon l'article 7.1.7.1 du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Municipalité tolère ledit stationnement tant que le véhicule ne nuit pas à d'autres règlements ni aux voisins;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une plainte concernant le stationnement de véhicules lourds de type 10 roues;

ATTENDU QUE l'inspectrice adjointe Madame Marie-Pier Danis-Théberge a entrepris les démarches nécessaires pour régler le problème liée à la plainte et qu'après le délai donné, les propriétaires n'ont pas déplacé lesdits camions et ne semblent pas disposés à le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par André Normand que le Conseil autorise le transfert du dossier au procureur de la municipalité Me Gagné afin d'entreprendre les démarches légales afin de régler le dossier.

175-2012

Demande de trappage de castors sur le lot 476-P. Canton de Bulstrode.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise la demande de Ranch G.R. snc pour le trappage de castors sur le lot 476-P. Canton de Bulstrode appartenant à Fafard et frères Ltée.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

166-2012, 170-2012, 171-2012, 172-2012, 173-2012, 174-2012 et 175-2012.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 06^{ième} jour du mois d'août deux mil douze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

176-2012

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h30 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord.
En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier